Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260505-D05052026108DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq mai deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 29 avril 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DUPUIS Arnaud, GUENY Cyril, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LAUGERAT Lilian, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, PÉTIGNY Patrick, PICOT Sonia, QUIVIGER Éric, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STEPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur CHOUBRAC Damien (procuration à Monsieur DESBLÉS Hubert), Monsieur DROUILLÉ Jérémie (procuration à Madame BODIN Lucie), Madame POULAIN-JAMILLOUX Mélanie (procuration à Monsieur PÉTIGNY Patrick), Madame RAULT Mathilde (procuration à Monsieur QUIVIGER Éric).

ABSENTES NON EXCUSÉES : Madame COLOMBEAU Estelle, Madame GUÉRIN Florence.

SECRÉTAIRE : Madame de la VERGNE Aude.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : **27**
. absent(s) et non représenté(s) : **2**

OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Convention de mise à disposition de personnel de la Ville de Châteaubourg à Vitré Communauté

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260505-D05052026108DE-DE

Délibération N°2026/108 du Conseil Municipal du 5 mai 2026
Publiée le 6 mai 2026

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Convention de mise à disposition de personnel de la Ville de Châteaubourg à Vitré Communauté

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L512-6 à L512-17 ;

VU le décret n°2008-580 du *18 juin 2008* relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du *8 avril 2026* ;

CONSIDÉRANT que le service Développement Économique de Vitré Communauté a besoin de remplacer un de ses agents, absent temporairement, pour une mission de chargé d'opérations pour la ZAC de la Gaultière à Châteaubourg ;

CONSIDÉRANT que l'agglomération a sollicité la mise à disposition d'un agent de la Ville connaissant parfaitement le territoire ;

CONSIDÉRANT que l'agent concerné a fait connaître son accord, il sera mis à disposition de Vitré Communauté dans ce cadre ;

Il convient de signer une convention de mise à disposition à compter du *1er juin 2026* pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au *30 novembre 2026* ;

Sera mis à disposition de Vitré Communauté :

- Un technicien principal de 2e classe à hauteur de 20 % de son temps de travail, soit 7 heures hebdomadaires.

Le remboursement des frais de personnel (*salaires et charges*) s'effectuera sur la base de cette mise à disposition.

Suite à la présentation du sujet en commission 5 du *27 avril 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) DE VALIDER le principe de la mise à disposition du personnel de la Ville à Vitré Communauté selon les modalités fixées ci-dessus ;

2°) DE VALIDER le principe du remboursement de cette mise à disposition *1er juin 2026* pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au *30 novembre 2026* ;

…/…

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260505-D05052026108DE-DE

3°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention associée ;

4°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Aude de la VERGNE

Nombre d'élus présents ou représentés : 27	**Pour : 27**	**Contre : 0**	**Abstentions : 0**	**Ne participe(nt) pas au vote : 0**